

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 046-214600124-20250410-EOCAT4-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 31/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 10 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Contrat de location. Appartement T4 école maternelle

DELIBERATION

Suite à l'annonce de la disponibilité de l'appartement T4 école maternelle, la commune a reçu plusieurs demandes donc celle de M. CHAMBON Manuel. Il propose au conseil municipal de réserver une suite favorable.

Il est également précisé que le montant du loyer est de 514,14 Euros, hors charges.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette location qui court à compter du 1er mai 2025.

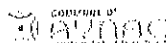
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 18 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 18 avril 2025
Publié ou notifié
le 18 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025
Le Maire
Jacques ANDORAND

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-LOCAT4-DE



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU
DELIBERATION
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-RENOUVELPOSTE-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 30/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 10 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2025

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEOS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEOS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Renouvellement matériel informatique - Poste secrétariat

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler le matériel informatique au poste de secrétariat.

Notre partenaire habituel société INDY SYSTEM de Montauban nous propose un nouveau matériel comprenant :

- un ordinateur HP avec unité centrale incluse dans l'écran avec haut parleurs intégrés.
- un nouvel onduleur.
- installation et paramétrages des différents logiciels.
- maintenance ordinateur et onduleur 3 ans sur site.

Le montant du devis s'élève à 1771,69 Euros HT.

2025/04/10

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 046-214600124-20250410-RENOUVELPOSTE-DE

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-d'accepter le devis de la société INDY SYSTEM.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la validation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 18 avril 2025

Reçu en Préfecture

le 18 avril 2025

Publié ou notifié

le 18 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

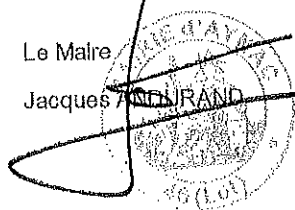
Au registre sont les signatures.

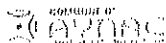
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques RENJRAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-PLOMCABMED-DE

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 29/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEAIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Travaux Plomberie - Nouveau cabinet médical

DELIBERATION

Dans le cadre des travaux du nouveau cabinet médical, il convient de réaliser de nouveaux travaux en plomberie non prévu dans le marché initial.

Il convient de déplacer et de changer le lave main dans les toilettes pour les personnes à mobilité et également la mise en place de robinet de puisage pour les besoins de l'entretien des locaux.

L'entreprise de plomberie Laurent PIALOU de Lacapelle-Marival nous propose de réaliser ces travaux pour un montant de 584.80 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de valider le devis de l'entreprise PIALOU.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/04/10

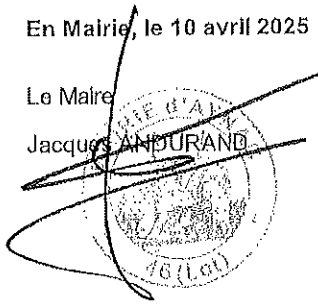
Émis et rendu exécutoire
le 18 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 18 avril 2025
Publié ou notifié
le 18 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

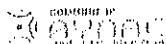
En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-PLOMCABMED-DE



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-RADIATEUR-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 28/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEOS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEOS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Renouvellement radiateurs - école maternelle

DELIBERATION

Dans le but d'améliorer le confort des enfants et de réaliser des économies de chauffage, il est proposé de remplacer les "deux grilles pains" de la salle de sieste des tout-petits par deux nouveaux radiateurs "chaleur douce".

L'entreprise DELMAS de Rueyres qui avait réalisé cette opération dans les salles de classe nous propose cette opération pour un montant de 842.04 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de valider le devis de l'entreprise DELMAS.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/04/10

Émis et rendu exécutoire
le 18 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 18 avril 2025
Publié ou notifié
le 18 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 046-214600124-20250410-RADIATEUR-DE

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 27/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 10 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Vente de terrain au profit de la SCI BENTIMO

DELIBERATION

Annule et remplace la délibération en date du 27/02/2025 n°4. Lors de cette délibération une erreur de parcelle a été faite.

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de la vente du château à la SCI BENTIMO, la commune d'AYNAC avait souhaité se réserver une partie du terrain à l'angle de la Route de Tachou et de la Rue Principale, en prévision de l'opération Coeur de Village.

A ce jour cette réserve n'a plus aucune raison d'être.

En accord avec la commune, la SCI BENTIMO se propose de racheter les parcelles suivantes :

-F1435 d'une contenance de 156 m2.

La vente est consentie au prix de 2 Euros le m2, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de la SCI BENTIMO.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

-valide à l'unanimité cette proposition.

-autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-VENTESCI-DE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

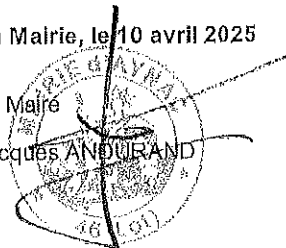
Émis et rendu exécutoire
le 17 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 17 avril 2025
Publié ou notifié
le 17 avril 2025

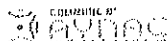
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-INSTCOFFRETELEC-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 26/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEAIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Installation de coffrets électriques pour festivités

DELIBERATION

Annule et remplace la délibération en date du 27/02/2025 n°2. Lors de cette délibération les contrôles par des organismes agréés n'avaient pas été comptés.

Le Maire rappelle que dans le cadre de manifestations diverses (fête du village, marchands ambulants), la collectivité a décidé d'installer des bornes électriques sur la Place du Foirail afin de répondre aux besoins des différents organisations de festivités mais aussi pour résoudre les besoins de sécurité en terme de branchements électriques.

Pour ce faire, ENEDIS a mis en place les deux coffrets d'alimentation conformément à la réglementation, s'agissant de l'installation de 2 coffrets avec prises, la société SAS FRAUZIOL de Leyme nous propose un devis de 3844 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de valider le devis de l'entreprise FRAUZIOL.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 17 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 17 avril 2025
Publié ou notifié
le 17 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-INSTCOFFRETELEC-DE

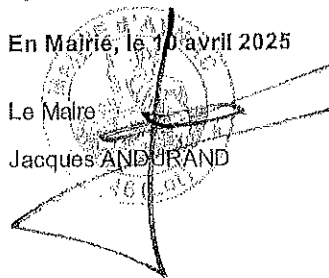
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

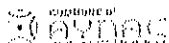
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme ;

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-TRANCHECABMED-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 25/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEOS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEOS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Réalisation d'une tranchée pour alimentation électrique du nouveau cabinet médical

DELIBERATION

Dans le cadre de ces travaux pour la réalisation de cette tranchée, l'entreprise THAMIE Didier de AYNAC nous propose un devis de 500 Euros HT.

Après en avoir débattu et précision faite que M. THAMIE a quitté la salle lors de l'examen de ce projet.

DECISION

Le conseil municipal décide :

-de valider ce devis auprès de l'entreprise THAMIE.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

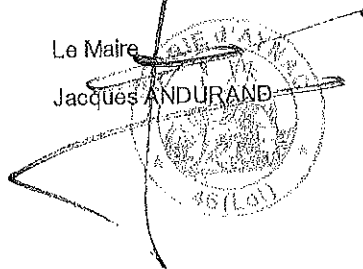
Émis et rendu exécutoire
le 17 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 17 avril 2025
Publié ou notifié
le 17 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

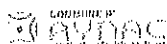
En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-TRANCHECABMED-DE



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU ~~PROCES-VERBAL~~
DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-CABIMEALIELEC-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 24/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Volants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEOIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEOIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Cabinet médical - Alimentation électrique

DELIBERATION

Conformément à l'étude et aux travaux d'ENEDIS, l'entreprise SAS FRAUZIOL de Leyme nous propose de réaliser l'alimentation générale du nouveau cabinet pour un montant de 962 Euros HT comprenant le contrôle SOCOTEC et le coût du consuel.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de valider le devis de l'entreprise FRAUZIOL.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 17 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 17 avril 2025
Publié ou notifié
le 17 avril 2025

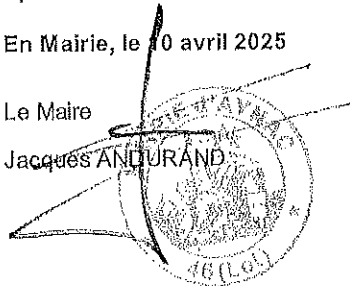
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registra sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

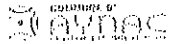
Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-CABIMEALIELEC-DE

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-VENTEBIG-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 23/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 10 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEOS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEOS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Vente terrain BIGMAT / LAFARGUE

DELIBERATION

Dans le cadre de son développement, la société BIG MAT/ LAFARGUE nous fait connaître son intérêt pour l'acquisition de terrains communaux situés en prolongement de leur propriété au lieu dit "Les Galios".

Après le plan de division parcellaire réalisée pour la société GEA GEOMETRE-EXPERT, les parcelles concernées sont les suivantes : D 1253 (6554 m2) et D 1252 (49m2).

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- de vendre au profit de la société BIG MAT / LAFARGUE les deux parcelles énumérées ci-dessus.
- de fixer le prix de vente à 3 Euros le m2.
- de préciser que les frais d'actes notariés sont à la charge du preneur.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/04/10

Émis et rendu exécutoire
le 17 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 17 avril 2025
Publié ou notifié
le 17 avril 2025

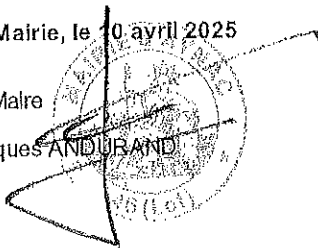
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

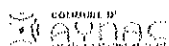
Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-VENTEBIG-DE

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID: 046-214600124-20250410-PARTICFRAISFONC-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 22/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEAIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école

DELIBERATION

Le Maire explique au conseil municipal que chaque année lors du budget la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école doit être décidée. Après avoir rappelé les montants de l'année dernière, il propose de ne peut pas augmenter pour l'année 2025 la participation.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la participation financière des communes extérieures à :

-maternelle par enfant scolarisé : 1557.15 Euros

-primaire par enfant scolarisé : 1155.13 Euros

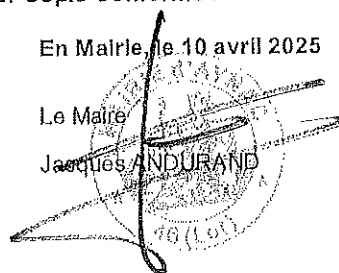
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/04/10

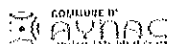
Émis et rendu exécutoire
le 17 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 17 avril 2025
Publié ou notifié
le 17 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025
Le Maire
Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-PARTICFRAISFONC-DE



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 046-214600124-20250410-REGULVC136-DE

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 21/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEAIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Régularisation de l'emprise de la voie commune VC n°136

DELIBERATION

Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de régulariser le tracé de la voie communale VC n° 136.

En effet, il ressort que l'emprise de cette voie réalisée dans les années 1950 - 1960 ne correspond pas au tracé du cadastre.

A cet effet, le cabinet GEA a validé le 11/02/2010 un plan de division afin de régulariser cette situation entre les différentes parties concernées.

Préalablement à la régularisation de la vente du délaissé de voirie F 1233, le conseil municipal constate que cette partie du délaissé de voirie n'est plus affectée à l'usage du public et par conséquent décide du déclassement du domaine public au bénéfice du domaine privé de la commune.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

-prends acte de la déclaration d'abandon perpétuel des parcelles F1229 (138 m2) et F1231 (36 m2) au profit de la commune par M. Serge AYROLES notifié auprès de la Direction Générale des Impôts Foncier en date du 16/11/2012.

2025/04/10

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 048214600124120250410-REGULVC136-DE

-la vente par la commune auprès de M. Serge AYROLES la parcelle cadastrée F1233 d'une contenance de 98 m² au prix de l'euro symbolique considérant que cette vente est justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes au profit de la Commune ; Monsieur AYROLES ayant cédé des parcelles à la Commune :

-l'opération contribue à la satisfaction de l'intérêt général.

-que M. AYROLES Serge a cédé ses deux parcelles (F1229) et (F1231) par la procédure d'abandon perpétuel.

Il est par ailleurs précisé que la valeur vénale de la parcelle F 1233 est estimée à 98 Euros (soit un euro le m²).

-de prendre en charge l'intégralité des frais notariés découlant de ces opérations ainsi que les frais de géomètre expert.

-d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de ces opérations.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 14 avril 2025

Reçu en Préfecture

le 14 avril 2025

Publié ou notifié

le 14 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

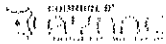
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-BUDCOM25-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 20/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 10 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Budget COMMUNE 2025

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget de la commune pour l'année 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 1020406.73 Euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 629505.41 Euros en dépenses et en recettes.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/04/10

Émis et rendu exécutoire
le 15 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 15 avril 2025
Publié ou notifié
le 15 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ~~LE~~ DURAND



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 046-214600124-20250410-BUDCOM25-DE

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-LOTISS2025-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 19/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEAIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Budget Lotissement " Le Trieu" 2025

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget du Lotissement "Le Trieu" pour l'année 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 192285.90 Euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 261421.57 Euros en dépenses et en recettes

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 14 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 14 avril 2025
Publié ou notifié
le 14 avril 2025

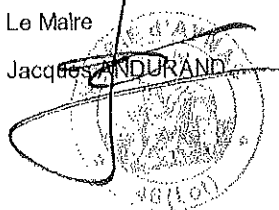
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-LOTISS2025-DE

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-CAISSEECOLE25-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 18/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGOIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGOIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Budget Caisse des Ecoles 2025

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 4501.20 Euros.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/04/10

Émis et rendu exécutoire
le 14 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 14 avril 2025
Publié ou notifié
le 14 avril 2025

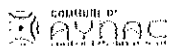
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURANT

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 046-214600124-20250410-CAISSEECOLE25-DE



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-ATTRIBUSUBV-DE

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 17/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Attribution de subvention aux associations. Budget 2025

DELIBERATION

Dans le cadre de la présentation du budget 2025, le Maire présente au conseil municipal la liste des associations ayant bénéficié de subvention au titre de l'exercice 2024.

Le Maire tient à rappeler que le conseil municipal ne peut délivrer des subventions aux associations qui en auraient pas fait la demande et dont la commune ne serait pas en possession des statuts.

Il est inscrit au budget 2025, un montant maximum de 7500 Euros.

Il est à noter que Martine MERLIN ne participe ni au débat, ni au vote ainsi que Christian VERGNE pour le vote.

DECISION

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet annexé de versement de subventions aux associations concernées pour un montant total de 7020 Euros et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 14 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 14 avril 2025
Publié ou notifié
le 14 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

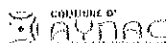
En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-ATTRIBUSUBV-DE



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 15/04/2025
 ID : 046-214600124-20250410-TAUXFIS2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
 135 ROUTE DU CHATEAU
 46120 AYNAC

Département
 LOT
Arrondissement
 FIGEAC
Canton
 SAINT-CERE

Séance du 10 avril 2025

Délibération : N° 16/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 10 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
 En exercice : 13
 Présents : 8
 Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Magalie LOBGEAIS - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Martine MERLIN

Absent(s) : Pouvoirs : Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS - Christian VERGNE à Hervé LEONARD / Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Delibération adoptant les taux de la fiscalité directe locale pour 2025

DELIBERATION

Les communes et EPCI doivent adopter avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur le territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), et la cotisation foncière des entreprises (CFE) le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI.

Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

DECISION

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 43.01 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 196.94 % ;

2025/04/10

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS): 14.14

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 046-214600124-20250410-TAUXFIS2025-DE

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 15 avril 2025
Reçu en Préfecture
le 15 avril 2025
Publié ou notifié
le 15 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 avril 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND